

L'inclusion des enfants confiés en famille d'accueil

*Nathalie Chapon*¹

Résumé

La question de l'inclusion des enfants confiés au sein d'un dispositif d'intervention sociale est une question peu abordée dans l'ensemble des travaux de recherche en protection de l'enfance et plus particulièrement au sein des familles d'accueil. Dans le cadre de cet article, nous proposons d'éclairer cette notion au prisme des travaux réalisés autour de la parentalité d'accueil et des suppléances familiales (Chapon, 2014, 2016, 2018). Nous abordons les nuances de la notion d'inclusion, au regard des différentes suppléances familiales, et l'émergence d'une solidarité familiale d'accueil à l'égard des parents d'origine et du jeune accueilli. Ces travaux interrogent les manières de vivre une forme singulière de parentalité en famille d'accueil dans une société plus inclusive.

Mots clé: inclusion, enfant confié, solidarité d'accueil, famille, parentalité.

Abstract

La domanda dell'inclusione dei bambini in affido all'interno di un sistema di intervento sociale è un tema che ha ricevuto poca attenzione nel corpus della ricerca sulla protezione dell'infanzia e, più specificamente, sull'affido. In questo articolo ci proponiamo di approfondire questa nozione attraverso il prisma del lavoro realizzato sulla genitorialità adottiva e sulla sostituzione familiare (Chapon, 2014, 2016, 2018). Approfondiamo le sfumature della nozione di inclusione, in relazione alle diverse sostituzioni familiari, e l'emergere di una famiglia affidataria solidale e in tenendo in considerazione dei genitori d'origine e del giovane assistito. Questi lavori mettono in discussione i modi di vivere una forma singolare di genitorialità nell'affido in una società più inclusiva.

Parole chiave: inclusione, bambino in affidamento, solidarietà affidataria, famiglia, genitorialità.

¹ Professeur des universités, Université Bourgogne Franche-Comté.

Introduction

La question de l'inclusion des enfants confiés au sein d'un dispositif d'intervention sociale est une question peu abordée dans l'ensemble des travaux de recherche en protection de l'enfance et plus particulièrement au sein des familles d'accueil. Dans le cadre de cet article, nous proposons d'éclairer cette notion au prisme des travaux réalisés autour de la parentalité d'accueil et des suppléances familiales (Chapon, 2014, 2016, 2018). Que signifie l'inclusion des enfants confiés au sein d'un dispositif d'intervention sociale tel que le placement familial?

Dans un premier temps, nous abordons les nuances de la notion d'inclusion en protection de l'enfance en montrant sa variabilité selon les différentes suppléances familiales ou dynamiques de placement présents en famille d'accueil. Dans un second temps, nous interrogeons cette possible inclusion à partir du constat de l'émergence d'une solidarité familiale d'accueil à l'égard des parents d'origine et du jeune accueilli.

1. L'inclusion en protection de l'enfance

Si la notion d'inclusion est de plus en plus utilisée dans les médias, dans le milieu scolaire et associatif, elle est peu usitée en protection de l'enfance. Cette notion induit l'annonce d'une évolution des valeurs et des pratiques, voire d'un changement de paradigme social (Bouquet, 2015, 15). Elle se décline le plus souvent dans différents contextes aux plans économique, social, culturel, citoyen et professionnel. Que signifie l'inclusion des enfants confiés au sein d'un dispositif d'interventions sociales tel que le placement familial?

Tout d'abord que signifie le terme «inclusion»? Le mot «inclusion» signifie «état de quelque chose qui est inclus dans un tout, un ensemble» (Rey, 2012). Bouquet en 2015 dans un article analysant l'approche-sémantique de l'inclusion, explique que ce terme vient du latin *inclusio* qui signifie emprisonnement. Elle montre qu'après une longue absence d'usage, il est repris au XIX^e siècle au sens d'insérer, c'est-à-dire de «faire entrer un élément dans un ensemble». Ainsi le terme «inclusion» comporte deux aspects, l'inclusion ségrégative et l'inclusion intégrative. L'inclusion ségrégative est une dynamique qui cloisonne, alors que l'inclusion intégrative est une dynamique d'ouverture. Elle montre qu'aujourd'hui l'emploi de ce mot se fait dans un sens très positif, évoquant une finalité. Il est lié aux processus d'insertion sociale et d'intégration

économique, tout en étant à la recherche de participation sociale, culturelle et civique des groupes sociaux. On parle de société inclusive, d'école inclusive mais pas encore d'intervention socio-éducative inclusive... Ainsi pour le Conseil économique et social (CESE), la société inclusive est une chance pour les individus car au-delà de les intégrer, elle insère les individus au sein des groupes sociaux et transforme ainsi la société en en faisant un principe d'égalité et de droit. Comment alors parler d'inclusion en accueil familial?

2. Une inclusion variable de l'enfant confié en protection de l'enfance

Pour éclairer l'approche de l'inclusion, nous proposons tout d'abord une lecture du contexte spécifique de l'accueil familial à partir de l'éclairage de la notion de parentalité d'accueil (Chapon, 2014, Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018). La famille d'accueil est composée d'une famille et d'un assistant familial, qui est un professionnel de l'enfance, formé et diplômé qui va accueillir avec sa famille à son domicile un enfant, pendant un temps donné, qui peut être plus ou moins long en fonction des situations des enfants et des problématiques parentales. Cette situation de vie particulière, celle d'être élevé pendant plusieurs années par une autre famille que la sienne questionne ce qui se vit au quotidien, les relations et les liens affectifs développés entre l'enfant, ses parents, ses proches et la famille d'accueil. La question de la parenté est ici posée, et prend tout son sens quand on élève un enfant comme le sien alors qu'il est confié (Chapon, 2014). La notion d'inclusion se pose également, car elle permet d'appréhender l'insertion des enfants confiés au sein de la famille d'accueil, leur implication affective et plus globalement au sein de l'institution de protection.

Il convient tout d'abord de faire un détour sur la notion de parenté. L'usage du terme parenté signifie que l'enfant confié s'inscrit généalogiquement, juridiquement dans une nouvelle famille, ce qui ouvre à un élargissement des liens de filiation, d'alliance et de germanité. Or notre système actuel de parenté ne permet pas la reconnaissance des liens électifs (Siffrein-Blanc, 2009). La parenté s'inscrit soit dans la filiation biologique, soit dans la filiation adoptive en aucun cas dans une filiation élective comme on peut le retrouver dans le partage du quotidien avec le beau-parent dans les familles recomposées (Théry, Leroyer, 2014), les familles homoparentales (Cadoret, 2000) ou le couple d'accueil en famille d'accueil (Chapon, 2014, Sellenet, 2017). Nous estimons que la relation

que le couple d'accueil établit avec l'enfant confié s'inscrit dans la pratique d'une parentalité singulière (Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018).

L'explicitation de ce cadre est nécessaire pour éviter les glissements sémantiques de la notion de parenté à celle de parentalité dans l'analyse des interventions socio-éducatives et des instances de suppléance familiale que sont les foyers pour enfant ou les familles d'accueil (Durning 1985). Durning (1999) est le premier à analyser les dispositifs de prise en charge comme des instances de suppléance familiale. En effet, il précise qu'en protection de l'enfance, la famille d'accueil supplée la famille d'origine à un moment donné, elle ne la remplace pas, mais vient en complément des parents de l'enfant, fragilisés à un moment dans leur parcours parental. Nos travaux croisent ainsi plusieurs approches disciplinaires, celles de la suppléance (Durning 1999) et celle de la parentalité en psychologie selon Houzel (1999), en sociologie selon Théry (1998), en anthropologie selon Fine (2013), pour arriver à une conceptualisation de la notion de Parentalité d'accueil. L'article s'appuie sur plusieurs recherches: une recherche réalisée auprès de 40 assistantes familiales de l'Aide Sociale à l'Enfance (Chapon, 2014), et une recherche qui donne la parole à 25 enfants confiés, aux parents, aux assistants familiaux et à tous les enfants qui gravitent autour de l'enfant confié (Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018).

Une méthodologie de recherche qualitative sous la forme d'entretiens semi-directifs a été appliquée sur chaque terrain afin de donner la parole aux acteurs pour comprendre ce qui fait famille en accueil familial.

Les premiers résultats observent 4 dynamiques familiales d'accueil ou suppléances familiales qui se positionnent sur un continuum entre la substitution et la prédominance parentale. La suppléance substitutive, se caractérise par une substitution par la famille d'accueil lors de placement de longue durée; la suppléance partagée se présente comme une double affiliation, reflétant une parentalité partagée qui se construit en fonction du présent en tenant compte du passé et peut conduire à une coparentalité. La suppléance soutenante s'oriente vers un soutien à la parentalité d'origine et une intervention ponctuelle et enfin la suppléance incertaine dévoile une situation de placement en attente et un enfant isolé affectivement.

La suppléance substitutive: la substitution désigne le fait de prendre la place de l'autre parent; la famille d'accueil prend ici la place de la famille d'origine et au-delà considère l'enfant comme son propre enfant. Face à une absence de relation parentale, à une déperdition des liens, la famille d'accueil se substitue progressivement à la famille d'origine, en prenant

toute la place laissée vacante par les parents. On s'oriente alors, soit vers un placement de longue durée, soit vers une adoption.

La suppléance partagée: elle désigne des situations où les deux familles d'accueil et d'origine reconnaissent l'importance de chacun. L'enfant circule entre les deux familles, il développe des liens affectifs chez la famille d'accueil et aménage de nouveaux rapports avec sa famille d'origine. Cela implique un partage du temps, des lieux de vie, des liens et le développement d'une double appartenance familiale.

La suppléance soutenance: la famille d'accueil est ici un complément parental temporaire, elle soutient la famille d'origine qui vit et revendique sa place de parent. La suppléance soutenance se caractérise par un soutien ponctuel à la parentalité fragilisée.

La suppléance incertaine: les deux familles sont ici peu impliquées, l'enfant est sans réel appui affectif, le placement est tardif et de courte durée.

La poursuite des travaux à partir de cette grille d'analyse a permis d'affiner la notion de suppléance substitutive et les glissements possibles entre placement et adoption.



Comme nous l'avons vu la substitution peut apparaître lors des placements de longue durée, en glissant d'une mesure d'accueil à une mesure d'adoption. Cette mesure d'adoption peut être effective c'est-à-dire réalisable ou potentielle. Cette distinction entre probabilité et effectivité est essentielle, car on retrouve deux types de situation.

- Suppléance substitutive. On assiste alors au passage d'une mesure d'accueil à une mesure d'adoption, le plus souvent plénière.

- Suppléance quasi-substitutive. On reste dans une mesure d'accueil, il n'y a pas d'adoption de l'enfant confié qui reste dans sa famille d'accueil. Soit il n'y a pas reconnaissance institutionnelle et juridique de la rupture de lien d'origine, soit le délaissement parental est avéré mais le consentement à l'adoption reste en attente, car il y a un attachement

réel entre l'enfant confié et sa famille d'accueil mais sans une volonté de filiation de cette dernière.

On le voit les frontières entre les suppléances familiales sont fragiles, les limites perméables en fonction du temps et de l'histoire du placement. L'orientation donnée est relative et ponctuelle, elle ne préjuge pas d'un changement et d'une évolution possibles en fonction de facteurs spécifiques (interruption des visites parentales, ou au contraire mise en place d'un droit d'hébergement avec un retour probable de l'enfant dans sa famille d'origine, des interventions des travailleurs sociaux ...). La vie en famille d'accueil demande de l'adaptabilité, de la prise de recul, le cadre est en perpétuelle évolution. Quelles sont les ressources possibles pour l'inclusion des enfants?

3. Les ressources en famille d'accueil

3.1. La solidarité d'accueil comme expression des liens

Compte tenu de la montée de l'individualisme, on peut se demander si les formes contemporaines d'autonomisation de la vie privée favorisent une déperdition des solidarités et des transmissions familiales entre les générations (De Singly, 1993). Comment évoluent les relations intergénérationnelles et les fonctions d'aide, de soutien et de solidarité au sein des familles contemporaines? En protection de l'enfance, les familles prises en charge sont davantage exposées à une perte de repères familiaux et à une déperdition de leurs fonctions parentales (Boutanquoi, Lacharité, 2020), mais seraient-elles également davantage soumises à la perte d'un réseau de soutien familial et à une montée de l'individualisme parental?

Les formes de soutien familial évoluent en fonction de l'histoire et prennent différentes formes dans notre société contemporaine. Selon Déchaux (1994, 2007) il existe trois types d'aides familiales: l'entraide domestique, le soutien relationnel et l'aide financière.

- L'entraide domestique se résume aux activités ménagères, aux courses, à l'entretien du logement;

- Le soutien relationnel: il s'agit ici des relations, des connaissances et de la transmission des informations qui interviennent dans différents domaines de l'emploi, du logement;

- L'aide financière: il s'agit de l'argent ou des biens patrimoniaux. Dans ce cadre, les transferts financiers prennent la forme de transmis-

sion patrimoniale (héritage, donations) ou de dons dits «informels». Ces dons permettent aux enfants de pouvoir consommer autrement, de s'équiper, de se loger ou de terminer des études.

Les formes de soutien au sein de la parentèle permettent d'aider les enfants à s'insérer dans la vie et de faire face aux difficultés. Cette analyse est intéressante dans le cadre de l'accueil familial, car nombre de familles d'accueil développent ces trois rôles: de soutien domestique, de soutien relationnel et financier.

En effet, lors des différents entretiens réalisés dans le cadre de nos recherches, nous avons constaté que de nombreux assistants familiaux tout au long de la prise en charge du jeune et au-delà, soutiennent les jeunes pris en charge au moment de leur installation dans la vie d'adulte, qu'ils bénéficient d'un contrat jeune majeur ou non. De nombreux jeunes s'installent à proximité de la famille d'accueil, au moment de choisir un logement tout comme les enfants du couple d'accueil. Dans leurs travaux, Roussel et Bourguignon (1976) estiment que près des deux tiers des enfants mariés interrogés habitent à moins de 20 km de leurs parents. Ce choix des jeunes de s'installer à proximité permet davantage d'être soutenus par les parents et d'être présents à leurs côtés. On retrouve le même processus chez les jeunes confiés en famille d'accueil: un certain nombre d'entre eux s'installent à proximité de la famille d'accueil et il n'est pas rare que, dans les premiers temps de son installation, le jeune revienne les week-ends et une partie des vacances dans la famille d'accueil. On retrouve l'expression des trois formes d'aide – le soutien domestique au quotidien, le soutien relationnel face aux difficultés, mais aussi parfois le soutien financier en payant une partie de l'installation du jeune notamment ses meubles, ses fournitures...

3.2. *Kelly, un exemple d'inclusion*

Kelly a été placée à l'âge de 9 mois dans sa famille d'accueil à Marseille, elle a aujourd'hui 20 ans, elle vient d'obtenir son bac et est admise dans une école de commerce à Lille. Tout au long de son placement, elle a continué à voir ses frères et sœurs placés dans d'autres familles d'accueil, son père de temps en temps et sa mère très ponctuellement. Elle a développé des liens très forts avec sa famille d'accueil qu'elle considère comme ses parents. Le souhait de basculer vers une adoption simple a été pensé depuis des années sans pour autant se matérialiser. La famille d'origine est dans l'incapacité d'aider Kelly dans son évolution sociale et

professionnelle, du fait de ses difficultés et de sa détresse sociale, la mère est décédée il y a 2 ans, le père est marginal, sans ressource et ne voit plus ses enfants depuis de nombreuses années; Kelly n'a aucun contact avec des oncles ou tantes, et ses frères et sœurs sont eux-mêmes en pleine évolution et rattachés chacun à une famille d'accueil, donc au sein d'un autre réseau de soutien. C'est sa famille d'accueil qui continue à prendre soin d'elle malgré ses 20 ans et l'accès à l'autonomie. Elle vit à Lille une partie de son temps pour suivre ses études et revient régulièrement à Marseille dans sa famille d'accueil pour les retrouver. L'ensemble de ses affaires et sa chambre ont été conservés et elle a régulièrement au téléphone son assistante familiale qu'elle considère comme sa maman. Si le service de l'Aide sociale à l'enfance paie les études de Kelly, qu'elle bénéficie d'une chambre universitaire, d'un contrat jeune majeur, sa famille d'accueil prend en charge tout le reste: le téléphone, certains déplacements... et lui apporte un soutien psychologique et moral pour sa réussite.

On se rend compte que l'installation des enfants dans la vie d'adulte nécessite certaines qualités parentales comme la disponibilité, l'écoute, l'adaptation et une grande présence face aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes en fonction de leur caractère et leurs choix de vie.

On peut mesurer toute l'importance de la présence d'un réseau de sociabilité et d'entraide familiale pour les enfants confiés notamment à l'âge de la majorité au moment où les choix de vie scolaire et professionnelle sont les plus déterminants. On constate une grande inégalité dans la prise en charge des enfants, entre ceux qui ont été placés en famille d'accueil et ceux en établissement, ceux qui ont bénéficié d'un suivi dans leur placement et ceux qui ont connu un parcours de prise en charge émaillé de ruptures et de changements de dispositifs.

4. Entraide d'accueil et inégalité d'accès pour les enfants

L'accès à la majorité ne signifie pas forcément être autonome ou indépendant pour les enfants, d'autant plus pour ceux qui ont traversé une enfance difficile. Nombreux sont les jeunes qui poursuivent leurs études au-delà des 18 ans, moment d'obtention du BAC.

Pour les personnes prises en charge par la protection de l'enfance, l'accès à la majorité est une étape importante car elle est considérée comme un arrêt de leur prise en charge, celle-ci est suspendue à l'obtention possible d'un contrat jeune majeur, qui se présente sous la forme d'une aide contractuelle obtenue à la condition de prouver qu'ils ont un projet,

notamment de poursuite d'études. Cette aide sélective est régulièrement discutée sur son maintien et laissée à la discrétion des départements.

Fréchon et Marquet (2018) ont réalisé une étude auprès d'un échantillon de 1 622 jeunes placés, âgés de 17 à 20 ans. Cette étude montre toute l'urgence de maintenir le contrat jeune majeur avec une nouvelle version. Elle pointe le caractère discriminatoire du dispositif, car il laisse de côté les personnes qui n'entrent pas dans une dynamique de projet. Ainsi, la plupart considèrent le temps de la sortie de l'accueil comme une période particulièrement difficile à vivre et ils ont le sentiment d'être «lâchés» par l'institution qui devait les protéger. Car l'entourage familial constitue l'aide essentielle sur laquelle les jeunes protégés devraient pouvoir s'appuyer à la sortie du dispositif.

Or, de nombreuses études montrent que cet entourage familial essentiel à ce croisement de vie est le plus souvent affaibli voire inexistant du côté de la famille d'origine de l'enfant (Chapon, Neyrand, Siffrein-Blanc, 2018; Fréchon, Marquet 2018).

«Les liens entretenus avec les parents sont relativement rares du fait de leur absence: seuls 36% des jeunes de 17 ans ont encore leurs deux parents – pour les autres, soit les parents sont décédés, soit ils sont inconnus, soit il n'existe plus du tout de lien avec eux...» (Fréchon, Marquet, 2018, 5).

C'est donc bien ailleurs que les jeunes vont construire et puiser leurs ressources familiales au sein d'une parentèle d'accueil que sont les assistants familiaux, les éducateurs, les autres enfants confiés ou enfants de la famille d'accueil, leur petit.e ami.e sur lesquels ils peuvent s'appuyer.

Leur capacité à s'insérer au sein d'une nouvelle famille pourra leur apporter l'ancrage nécessaire pour amorcer l'entrée dans la vie adulte avec des ressources familiales d'accueil face à un entourage familial d'origine affaibli voire inexistant.

5. L'expression d'une solidarité d'accueil

Dans une société où la solidarité étatique et familiale fait défaut notamment chez les familles prises en charge par l'aide sociale à l'enfance, on constate toute la pertinence de l'analyse de Durkheim (1893) sur la solidarité comme principe organisateur de la société. En protection de l'enfance et notamment chez certaines familles d'accueil, on observe l'émergence de réponses et de soutiens apportés aux formes actuelles de la crise des liens sociaux par le développement d'une solidarité d'accueil

en réponse à la crise des institutions, à la défaillance voire parfois à l'absence des dispositifs de soutien et de protection des familles prises en charge et des enfants confiés (Chapon, 2021).

Nombre de familles d'accueil viennent suppléer les manques des politiques sociales et familiales, en apportant à certains parents et aux enfants confiés une aide et un soutien indispensables pour leur maintien dans la société et l'existence d'une certaine cohésion sociale.

Deux axes de solidarité d'accueil peuvent être repérés:

- L'un à l'égard des parents d'origine sous la forme d'un soutien parental informel,
- L'autre à l'égard des jeunes confiés notamment au moment de leur majorité et à la sortie du dispositif de prise en charge.

Le premier axe de solidarité d'accueil s'exprime sous la forme d'actions soutenant, de conseils, d'écoute voire de prise en charge ponctuelle de l'enfant à leur domicile pour soulager les parents fragilisés et fatigués pendant les moments d'exercice de leurs droits de visite et/ou d'hébergement, les week-ends, les vacances scolaires ou au moment du retour dit «définitif» au domicile parental. Ces initiatives sont d'un réel secours pour les parents pour les aider à souffler et à maintenir l'exercice de leurs fonctions parentales à leur domicile. Ce sont très souvent des parents fragilisés, des familles monoparentales, principalement des mères qui se trouvent disqualifiées dans leurs fonctions maternelles, exclues du marché du travail, et qui multiplient les facteurs d'exclusion sociale sans avoir un réel réseau social et familial d'entraide. Ce sont des mères de famille en grande souffrance, qui ont inévitablement besoin d'être accompagnées face à la multiplicité de leurs difficultés. Or, alors même que ces parents fragilisés, ces mères, devraient être les plus aidées par l'entourage et la société, on observe que la famille d'accueil est le plus souvent la seule référence de soutien social informel présente autour d'elles.

Au-delà de soutenir les parents dans l'exercice et la pratique de leur parentalité d'origine, la présence des familles d'accueil est tout aussi capitale au moment de l'accès à la majorité des enfants confiés, deuxième axe de solidarité d'accueil.

En effet, on constate que de nombreux départements se sont soit désengagés des dispositifs d'accompagnement des jeunes confiés, en arrêtant tout simplement la mise en place du contrat jeune majeur, soit ils réglementent si fortement sa mise en œuvre qu'au final peu de jeunes y accèdent. Certaines familles d'accueil prennent alors «spontanément» le relais face à une institution défaillante.

Si certains départements reconnaissent aujourd'hui l'importance d'initiatives soutenant des familles d'accueil à l'égard des parents et des enfants confiés, il n'en demeure pas moins vrai que cela reste exceptionnel, et que la règle institutionnelle établie demeure attachée à une division des rôles et des missions très réglementée, où l'assistant familial n'a pas pour fonction d'accompagner les parents dans l'exercice et la pratique de leur parentalité, rôle dévolu à l'équipe, ni de continuer à prendre officiellement en charge l'enfant affectivement, matériellement au-delà de sa prise en charge institutionnelle.

Ce positionnement institutionnel en tant qu'employeur va à l'encontre même de l'intérêt général de la société, l'institution a besoin de l'ensemble de ses membres et de ses initiatives solidaires, pour répondre à la crise du lien social.

La famille d'accueil par le développement d'une solidarité d'accueil apporte des réponses aux défaillances des liens familiaux d'origine, au désengagement de l'État et des collectivités territoriales, elles garantissent aux parents et aux enfants davantage de partage, en rétablissant une certaine cohésion familiale, une sécurisation des parcours de vie de l'enfant, en apportant aux enfants la preuve par leur immersion familiale dans une autre forme de famille, par leur intégration sociale, qu'une nouvelle solidarité familiale existe, certes différente des références classiques, mais dans ce cas précis plus structurante et enveloppante. C'est une réponse originale à la crise du lien social et de la solidarité, une nouvelle forme de solidarité et de lien d'accueil. En réponse à la crise de la solidarité, Zoll (2001) espérait l'émergence d'une solidarité pluraliste portée par un processus de mutation socioculturelle et de nouvelles institutions à partir d'expérimentations sociales qu'il conviendrait de diffuser et de rendre durables, la solidarité familiale d'accueil pourrait en être une forme pour une protection de l'enfance inclusive.

Références bibliographiques

- Bouquet B. (2015): L'inclusion: approche socio-sémantique. *Vie sociale*, vol. 3 n. 11, pp. 15-25.
- Boutanquoi M., Lacharité C. (eds.) (2020): *Enfants et Familles Vulnérables en Protection de l'Enfance*. Besançon: Presses universitaires de Franche-Comté.
- Cadoret A. (2000): L'Homoparentalité, Construction d'Une Nouvelle Figure Familiale. *Anthropologie et Sociétés*, vol. 24, n. 3, pp. 39-52, doi: 10.7202/015670 (dernière consultation 12.03.23).
- Chapon N. (2014): *Parentalité d'Accueil et Relations Affectives*. Aix-en-Provence: PUP.

- Chapon N. (2021), *La parentalité, liens sociaux, liens familiaux*. Paris: HDR CNAM.
- Chapon N., Neyrand G., Siffrein-Blanc C. (2018): *Les Liens Affectifs en Famille d'Accueil*. Toulouse: Erès.
- De Singly F. (1993): *Sociologie De la Famille Contemporaine*. Paris: Nathan
- Déchaux J.-H. (1994): Les Trois Composantes de l'Économie Cachée de la Parenté: l'Exemple Français. *Recherches Sociologiques*, vol. 25, n. 3, pp. 24-58.
- Déchaux J.-H. (2007): *Sociologie de la Famille*. Paris: La Découverte.
- Durkheim E. (1893): *De la Division du Travail Social*. Paris: PUF, 1930, «Quadrige», préface de la première édition.
- Durning P. (1985): *Éducation et Suppléance Familiale*. Paris: CTNERHI.
- Fine A. (2013): Parenté, Liens de Sang et Lien du Cœur. In Bedin V., Fournier M. (édité par): *La Parenté en Question*. Auxerre: Sciences humaines éditions, pp. 40-50.
- Frechon I., Marquet L. (2018): Sortir de la Protection de l'Enfance à la Majorité ou Poursuivre en Contrat Jeune Majeur. *Populations Vulnérables*, n. 4, pp. 15-40.
- Houzel D., (Dir.), (1999), *Les enjeux de la parentalité*. Toulouse: Erès.
- Rey A. (2012): *Dictionnaire Historique de Langue Française*. Paris: Le Robert.
- Roussel L., Bourguignon O., (1976), *La famille après le mariage des enfants*. Paris: PUF-INED.
- Sellenet C. (2017): *Vivre en Famille d'Accueil*. Paris: Belin.
- Siffrein-Blanc C. (2009): *La Parenté en Droit Civil Français: Étude critique*. Aix-en-Provence: PUAM.
- Théry I. (1998): *Couple, Filiation et Parenté Aujourd'Hui: Le Droit Face aux Mutations de la Famille et de la Vie Privée*. Paris: Odile Jacob.
- Théry I., Leroyer A.-M. (2014): *Filiation, Origines, Parentalité: Le Droit Face aux Nouvelles Valeurs de Responsabilité Générationnelle*. Paris: Odile Jacob.
- Zoll R. (2001): Le Défi de la Solidarité Organique: Avons-nous Besoin de Nouvelles Institutions Pour Préserver la Cohésion Sociale? *Revue du MAUSS*, vol. 18, n. 2, pp. 105-118.